

No de résolution ou annotation CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le mercredi 11 août 2021, à 16 h30** au bureau municipal, situé au 528, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Delmar Fisher tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire suppléant M. Corey Strapps selon les dispositions du Code municipal.

Le Maire monsieur Walter Dougherty ainsi que le conseiller Alain Villemure sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire
- 2. Adoption du règlement numéro 440-2021 « Règlement décrétant la réfection des services municipaux sur la rue Stokes ».
- 3. Autorisation de signature lettre d'entente no 9.
- 4. Annulation du contrat accordé à Eurovia Québec Inc. pour le remplacement de ponceau route 255 N.
- 5. Offre de services pour la mesure de boues dans les étangs non aérés.
- 6. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 16 h32.

2. Adoption du règlement numéro 440-2021 « Règlement décrétant la réfection des services municipaux sur la rue Stokes ».

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 9 août 2021;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher, APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE le Règlement 440-2021 « Règlement décrétant des travaux de réfection des services municipaux sur la rue Stokes, autorisant une dépense au montant total de 1 730 000 \$ et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts », soit et est adopté.

QUE Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Autorisation de signature lettre d'entente no 9.

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature de la lettre d'entente avec le syndicat ;

2021-08-122

2021-08-123



No de résolution ou annotation PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson, APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU d'accepter le contenu de la lettre d'entente convenue avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 9, portant sur la création de la fonction de commis de bureau – agent à la culture, loisirs et vie communautaire (CLVC);

D'AUTORISER le maire suppléant monsieur Corey Strapps et la directrice générale, madame Louise Brière, à signer ladite entente.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. Annulation du contrat accordé à Eurovia Québec Inc. pour le remplacement de ponceau route 255 N.

ATTENDU QUE lors des inondations du 1^{el} novembre 2019, le ponceau qui traverse la route 255 Nord a subi des dommages importants et que des travaux de réparation temporaire ont dû être effectués;

ATTENDU QUE les coûts de ces réparations ont été soumis à une demande de réclamation au ministère de la Sécurité civile dans le cadre du « Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (PGIAF) — Décret 430-2019 le 2020-03-12. »

ATTENDU QUE cette subvention était conditionnelle aux recommandations d'un ingénieur pour la validation hydraulique et que le rapport fourni par la firme Services EXP Inc a été mis à l'étude par le MTQ qui demande des corrections et changements de matériaux en non-conformité avec l'appel d'offre:

ATTENDU QUE par suite des délais de réponse du MSP (ministère de la Sécurité publique) la Municipalité de Bury a procédé à des travaux permanents de maintien sur le ponceau de la route 255 Nord pour le rendre sécuritaire;

ATTENDU QU'Eurovia Québec Construction Inc en date du 2021-06-23 signifiait une indexation de 16 122.92 \$ plus taxes pour réaliser les travaux en 2021;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU D'annuler le contrat pour le projet de remplacement du Ponceau route 255 Nord, au montant de 215 651,70 \$, taxes incluses, avec la firme Eurovia Québec Construction Inc.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

5. Offre de services pour la mesure de boues dans les étangs non aérés.

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les exigences du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU) relevant du ministère de développement durable, environnement et à la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

2021-08-124

2021-08-125



No de résolution ou annotation ATTENDU QUE le règlement sur OMAEU exige la mesure de boues dans ses étangs non aérés 1 fois par 5 ans;

ATTENDU QU'en raison de cette exigence la municipalité a demandé une proposition aux firmes Simo Management inc et Avizo pour effectuer la mesure de boues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU de mandater la firme Simo Management Inc pour procéder avec la mesure de boues en conformité avec le règlement OMAEU tel qu'exigé par le ministère de développement durable, environnement et à la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au montant de 2 500 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2021-08-126

6. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 16 h 38.

Signé ce 12 août 2021

Louise Brière

Directrice Générale et Secrétaire-trésorière

Corey Strapps Maire suppléant